



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 38

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} CROSS tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. PIWNIUK, KING, NARTH, SCHULER, GOERTZEN et BEREZA interviennent. M. WOWCHUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} DELA CRUZ présente la proposition suivante :

Proposition n° 6 : Itinérance

Attendu :

que le précédent gouvernement progressiste-conservateur déchu a manqué à son devoir envers les Manitobains vulnérables en privant ceux qui vivent dans l'itinérance ou dans des logements précaires de l'aide dont ils ont besoin;

qu'il a, pendant ses sept ans et demi au pouvoir, causé du tort aux Manitobains à faible revenu en vendant plus d'unités d'habitation qu'il n'en a créé, forçant ainsi plus de Manitobains à vivre dans l'itinérance;

qu'il a éliminé la portion du budget de Logement Manitoba allouée aux travaux de réparation, ce qui a entraîné la détérioration de bâtiments nécessitant des travaux de réparation et la souffrance des résidents exposés à de mauvaises conditions de vie;

qu'il a nui aux Manitobains étant donné qu'il a augmenté les impôts des locataires en éliminant le crédit d'impôt pour les locataires;

qu'il a éliminé, sans aucun souci, presque 70 postes de première ligne au sein de Logement Manitoba, mettant en péril la sécurité des locataires;

que grâce à sa stratégie *Your Way Home*, le présent gouvernement provincial s'occupe des Manitobains qui vivent dans des campements et leur permet de déménager dans des logements où un soutien complet leur est offert afin de mettre fin à l'itinérance chronique;

que le gouvernement provincial a tenu sa promesse de créer plus de logements puisqu'il a logé 1 200 Manitobains pendant sa première année au pouvoir;

qu'en 2024, le gouvernement provincial a octroyé 116 millions de dollars dans le cadre de son premier budget pour aider à construire 350 logements sociaux ou abordables et à réparer plus de 3 000 autres logements, soutenant ainsi des milliers de Manitobains en leur offrant le logement dont ils ont besoin,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial d'avoir logé plus de 1 200 Manitobains pendant sa première année au pouvoir, d'avoir entamé la création de plus de 560 logements sociaux ou abordables, d'avoir renforcé Logement Manitoba et d'avoir continué à aider les personnes qui vivent dans des campements à déménager dans des logements supervisés au moyen de sa stratégie *Your Way Home*, grâce à laquelle le Manitoba compte mettre fin à l'itinérance d'ici 2031.

Il s'élève un débat.

M^{me} DELA CRUZ intervient.

M^{mes} HIEBERT et CORBETT, M. PERCHOTTE ainsi que M^{mes} STONE et COOK posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{mes} HIEBERT, SCHOTT et COOK ainsi que M. le *ministre* MOYES interviennent. M^{me} STONE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTÉ

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} CROSS, MM. PERCHOTTE, OXENHAM et BEREZA ainsi que M. le *ministre* MOYES font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. LOISELLE — Demande visant à exhorter l'Assemblée législative du Manitoba à modifier la *Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »* afin, d'une part, qu'il ne soit plus obligatoire que le maire de la ville de Winnipeg siège au conseil d'administration de la Fondation et, d'autre part, que les renseignements concernant l'audit des états financiers de la Fondation soient dorénavant publiés sur son site Web plutôt que dans un journal et qu'il ne soit plus obligatoire qu'une copie du rapport d'audit soit disponible sur demande.

M^{me} STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à améliorer l'état de la route provinciale à grande circulation n° 34 en effectuant les travaux de réfection nécessaires afin de répondre aux normes publiées par l'Association des routes et transports du Canada et à effectuer le rechargement de la route une fois que la construction du nouveau pont sera terminée.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer les petites entreprises du Manitoba en leur accordant une aide financière destinée à rembourser les dépenses et les franchises d'assurance qu'elles doivent payer à la suite d'actes criminels.

M^{me} LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le parc Little Mountain comme écosystème menacé et comme zone de préservation potentielle pour cet écosystème, à reconnaître les répercussions de la route proposée sur ce parc, sur le terrain de golf The Players Course, sur le complexe sportif Little Mountain avoisinant ainsi que sur les citoyens et les touristes qui utilisent et fréquentent ces lieux et à trouver une autre route — par exemple l'ancienne route Sturgeon — qui contournerait ces lieux et qui servirait quand même de bretelle d'entrée et de sortie pour la voie CentrePort Canada, ce qui permettrait d'éviter des expropriations inutiles.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. KING — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à rétablir immédiatement le financement des travaux de revêtement de la route provinciale secondaire n° 227 et à respecter les engagements que le gouvernement provincial a pris envers les Manitobains quant à la réalisation de tous les projets tels qu'ils sont décrits dans la stratégie d'investissement pluriannuel dans le réseau routier de 2023, et ce, sans en modifier ni le contenu, ni l'envergure, ni les échéances fixées.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il élabore et mette en œuvre un plan exhaustif pour aider les communautés frontalières à gérer l'augmentation du nombre d'entrées illégales à la frontière du Manitoba, à collaborer étroitement avec les autorités fédérales et locales afin de prévoir des ressources adéquates pour protéger les collectivités, notamment du financement et du soutien pour les services d'urgence, et à prendre des mesures immédiates pour démanteler définitivement les réseaux de passage de clandestins dans la province.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement provincial à reconnaître le rôle important que l'Orchestre symphonique de Winnipeg joue dans les collectivités du Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M^{me} la ministre SCHMIDT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (équité alimentaire pour un apprentissage durable)/The Public Schools Amendment Act (Nutrition Equality for Lasting Learning Outcomes)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M^{me} la ministre SCHMIDT intervient.

MM. PERCHOTTE et EWASKO posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

M. EWASKO et M^{me} la ministre FONTAINE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BEREZA
BLASHKO
BRAR
BYRAM
CABLE
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
FONTAINE
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KENNEDY
KHAN
KINEW
KING
KOSTYSHYN

LAMOUREUX
LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NARTH
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
PIWNIUK
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SCHULER
SIMARD
SMITH
STONE
WHARTON
WIEBE
WOWCHUK.....49

CONTRE

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 17.

(Document parlementaire n° 22)

La séance est levée à 17 h 2 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey